



RCS : EVRY

Code greffe : 7801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EVRY atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

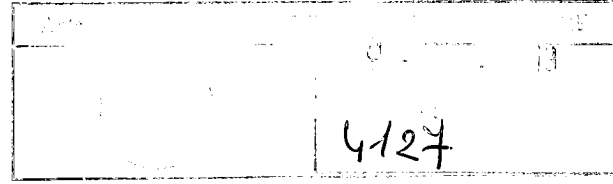
Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 2006 B 01967

Numéro SIREN : 303 905 822

Nom ou dénomination : AATHEX

Ce dépôt a été enregistré le 02/04/2013 sous le numéro de dépôt 4127



AATHEX

**Société par actions simplifiée
Au capital de 160 000 euros**

**Siège social : 7 Rue des Clotais
91 160 CHAMPLAN**

RCS EVRY B 303 905 822

**TEXTE DES RESOLUTIONS PROPOSEES
A L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE
ANNUELLE DU 29 JUIN 2012**

PREMIERE RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir pris connaissance du rapport de gestion du Président et du rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels, approuve les comptes annuels de l'exercice clos le 31 décembre 2011, tels qu'ils lui ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumées dans ces rapports.

En conséquence, l'Assemblée donne au Président quitus de l'exécution de son mandat pour l'exercice écoulé.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 60 494,20 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice 60 494,20 euros

En totalité au compte "report à nouveau" soit pour 60 494,20 euros,
qui s'élève ainsi à 182 376,64 euros.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

- exercice clos le 31 décembre 2010 : 420 0000 euros soit 42 euros par titre, dont 42 euros éligible à la réfaction de 40 %
- exercice clos le 31 décembre 2009 : 470 000 euros, soit 47 euros par titre, dont 47 euros éligibles à la réfaction de 40% ;
- exercice clos le 31 décembre 2008 : 300 000 euros, soit 30 euros par titre, dont 30 euros éligibles à la réfaction de 40% ;

TROISIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale, après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Commissaire aux Comptes sur les conventions visées par l'article L. 227-10 du Code de commerce, et statuant sur ce rapport, approuve successivement chacune des conventions qui y sont mentionnées.

QUATRIEME RESOLUTION

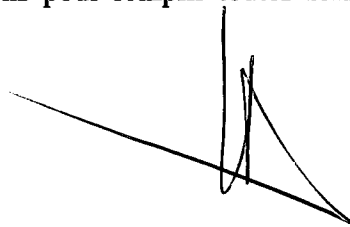
Les mandats de la SARL HERMESIANE, Commissaire aux Comptes titulaire, et de Monsieur Jacques LECLERE, Commissaire aux Comptes suppléant, étant arrivés à expiration, l'Assemblée Générale décide de nommer :

- La société FIDELIANCE AUDIT, domiciliée 78, rue Paul JOZON 77300 FONTAINEBLEAU en qualité de Commissaire aux Comptes titulaire,
- Madame Florence DENOS DARRAS domiciliée 149, rue PICPUS 75012 PARIS en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant,

pour une période de six exercices prenant fin à l'issue de la consultation annuelle de la collectivité des associés appelée à statuer sur les comptes de l'exercice social clos le 31 décembre 2017.

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale donne tous pouvoirs au Président et au porteur d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des délibérations pour remplir toutes formalités légales consécutives à l'adoption des résolutions qui précèdent.

A handwritten signature in black ink, consisting of a series of loops and a long horizontal stroke extending to the right.